



Ne plus etrecoemprunteur sur un crédit immobilier après séparation

Par **cl78**, le **14/05/2012 à 00:15**

Bonjour, rnje suis séparé de mon ex concubin depuis 1AN et nous avons contracter un crédit immobilier, je suis co empruntrice et j'aimerais ne plus être coempruntrice. je ne veux plus entendre parler de cette maison je veux lui donner ma part sur la maison et ne plus etre coempruntrice?

Par **amajuris**, le **14/05/2012 à 00:58**

bjr, rnvous devez demander à l'organisme de crédit de ne plus être coemprunteur. rnmais celui-ci n' aucune obligation ni intér^t d'accepter. rncdt

Par **cocotte1003**, le **14/05/2012 à 03:51**

Bonjour, le fait que vous gardiez, vendiez ou donniez votre part, n'a strictement rien à voir avec le fait que vous soyez qu'au empruntrice pour l'établissement de crédit, cordialement